

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 18 juillet 2008

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°17

CIRCULAIRE N° 3148/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR
relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2009.

Du 30 mai 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration » ; bureau « personnel ».*

CIRCULAIRE N° 3148/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2009.

Du 30 mai 2008

NOR D E F E 0 8 5 1 3 1 9 C

Références :

Code de la défense.
Circulaire n° 2944/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA du 21 mai 2008 (BOC N°26 du 11 juillet 2008, texte 31.).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°27 du 18 juillet 2008, texte 17.

Dans le cadre de la procédure d'intégration des sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » au sein du corps des sous-officiers du service des essences des armées (SEA), il est notamment demandé aux candidats non titulaires de l'attestation de stage de formation « maintenance pétrolière », d'être titulaire d'un brevet de qualification « logistique essences » et d'avoir effectué le stage de « préparation aux emplois en dépôt ».

La présente circulaire précise les conditions requises pour être admis à suivre le stage de « préparation aux emplois en dépôt ».

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 31 décembre 2008 :

- être sous-officier de la spécialité «soutien pétrolier» ;
- avoir été promu au grade de maréchal des logis-chef avant le 31 décembre 2005 ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » ou du brevet de spécialiste de l'armée de terre (BSAT) « logistique essences » et d'un BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure pendant la durée du stage.

2. CONSTITUTION DES DOSSIERS.

Les dossiers sont établis par les formations d'administration sur demande des candidats. Ils seront adressés à la section SDA2/RFR de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) pour le 19 septembre 2008, terme de rigueur. Ils comprennent :

- une demande personnelle ;

- un état de renseignements figurant en annexe revêtu obligatoirement de la signature du candidat et de l'avis motivé du commandant de la formation administrative ;
- une copie du BSTAT «logistique essences» ou une copie du BSAT « logistique essences » et du BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- un certificat médical d'aptitude générale au service.

3. DÉCISION.

Les décisions d'admission en formation seront éditées par la DCSEA pour le 15 octobre 2008 en vue d'intégrer la scolarité au cours du 1^{er} semestre 2009. Les dates précises de début et de fin du stage seront communiquées dans la décision d'admission en formation, au regard de la circulaire annuelle relative au calendrier des stages organisés par le SEA, à paraître.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2^e classe,
directeur adjoint du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS.

Concernant :

(grade, nom et prénom)

qui demande à être inscrit au stage « préparation aux emplois en dépôt » au titre de l'année 2008 en exécution des prescriptions de la circulaire n° 3148/DEF/DCSEA/SDA2/RFR du 30 mai 2008.

Le présent dossier accompagné des pièces suivantes :

- une demande personnelle ;
- une copie du BSTAT « logistique essences » ou une copie du BSAT « logistique essences » et du BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- un certificat médical ;

a été déposé le :

Numéro de matricule :

Né(e) le : _____ à _____

Grades successifs et dates de prise de rang :

Contrats successifs (ou passage SOC) :

Brevets et certificats militaires détenus (Dates et notes) :

L'auteur de la demande : À _____, le _____

Avis motivé du commandant de la formation administrative :

Le commandant de la formation administrative

À _____, le _____